

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014.

Conseillers présents : N. DUPERRET, D. BERNAZ, E. BOYMOND, F. CHAGNOUX, J. COUTURIER, F. DE NEVE, H. DECOTIGNIE, L. DUPAIN, C. FAVRE, D. GENOUD, C. GERNIGON, N. GUINAND (jusqu'à 20h15), R. PETTITT, F. VULLIET

Conseillers excusés : D. ROULLET, N. GUINAND (à partir de 20h15), H. DECOTIGNIE

Procurations : H. DECOTIGNIE donne pouvoir à F. VULLIET, N. GUINAND donne pouvoir à R. PETTITT

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ Budget Principal : approbation du compte de gestion de l'exercice 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2013 du budget principal proposé par le comptable du Trésor.

Il présente pour cet exercice 2013 :

Un excédent en fonctionnement de 406 610,21 €

Un excédent en investissement de 156 993,52 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2013 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de 406 610,21 €

Un excédent en investissement de 156 993,52 €

3/ Budget principal : approbation du Compte administratif 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2013 du budget principal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion, soit :

Un excédent en fonctionnement de 406 610,21 €

Un excédent en investissement de 156 993,52 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le compte administratif 2013 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de	406 610,21 €
Un excédent en investissement de	156 993,52 €

4/ Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATANT le compte de gestion de l'exercice 2013,

CONSTATANT le compte administratif de l'exercice 2013,

CONSTATANT que le compte administratif et le compte de gestion présentent ces mêmes résultats :

- Un excédent en fonctionnement de	406 610,21 €
- Un excédent en investissement de	156 993,52 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération d'affectation du résultat,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	100 000 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (ligne 1068) :	306 610,21 €

5/ Budget Auberge : approbation du Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2012 du budget Auberge proposé par le Comptable du Trésor.

Il présente pour cet exercice 2013 :

Un excédent en investissement de	95 013,72 €
----------------------------------	-------------

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2013 qui est clôturé avec :

Un excédent en investissement de	95 013,72 €
----------------------------------	-------------

6/ Budget Auberge : Vote du compte administratif 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2013 du budget Auberge, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion, soit :

Un excédent en investissement de 95 013,72 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le compte administratif 2013 qui est clôturé avec :

Un excédent en investissement de 95 013,72 €

7/ Vote des taux des quatre taxes locales pour l'exercice 2014

M. le Maire rappelle qu'il convient de décider du taux des taxes locales pour l'année 2014. En 2013, les taux étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 15,06 %

Taxe foncière bâti : 7,80 %

Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

Contribution Foncière des Entreprises : 17,73 %

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé en 2013 de passer en régime de fiscalité professionnelle unique (FPU), c'est-à-dire de transférer à la Communauté de Communes du Genevois les impôts et taxes perçus sur les entreprises, et notamment la Contribution Foncière des Entreprises (CFE). Le Conseil municipal n'a donc plus à voter le taux de cet impôt. M. le Maire précise qu'en échange de ce transfert, une attribution de compensation est versée par la CCG à la Commune.

Pour finir, M. le Maire propose de maintenir le taux des taxes locales au même niveau que l'année dernière.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

FIXE les taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 15,06 %

Taxe foncière bâti : 7,80 %

Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

Contribution Foncière des Entreprises : 17,73 %

8/ Budget principal : vote du budget primitif 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget principal 2014 dont il présente les équilibres et le détail des chapitres :

	Dépenses	RAR 2013	Total Dépenses	Recettes	RAR 2013	Total Recettes
Fonctionnement	1 017 206,00 €	0,00 €	1 017 206,00 €	1 017 206,00 €	0,00 €	1 017 206,00 €
Investissement	777 370,62 €	437 049,11 €	1 214 419,73 €	1 214 419,73 €	0,00 €	1 214 419,73 €
TOTAL	1 794 576,62 €	437 049,11 €	2 231 625,73 €	2 231 625,73 €	0,00 €	2 231 625,73 €

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le budget principal 2014 tel que présenté ci-dessus.

9/ Budget Auberge : vote du budget primitif 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget Auberge 2014 dont il présente les équilibres et le détail des chapitres :

	Dépenses	RAR 2013	Total Dépenses	Recettes	RAR 2013	Total Recettes
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	95 013,72 €	0,00 €	95 013,72 €	95 013,72 €	0,00 €	95 013,72 €
TOTAL	95 013,72 €	0,00 €	95 013,72 €	95 013,72 €	0,00 €	95 013,72 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 12 voix pour
Et 2 abstentions (F. De Neve, E. Boymond)**

VOTE le budget Auberge 2014 tel que présenté ci-dessus.

10/ Demande de remise de pénalités de retard

M. le Maire informe de la demande de remise de pénalité de retard formulée par un contribuable qui a réglé sa taxe d'aménagement en retard. Il revient au Conseil municipal de la lui accorder ou pas. Les services fiscaux ont donnée un avis défavorable à cette demande, qui est insuffisamment justifiée.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 11 voix pour,
Et 3 abstentions (N. Duperret, N. Guinand, Corinne Favre)**

REFUSE la demande de remise de pénalités de retard du contribuable propriétaire des parcelles A 1603, 1605 et 305.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

11/ Election de la Commission d'appel d'Offre

M. le Maire explique que la CAO doit être élue par le Conseil municipal. Elle doit comporter : 1 président (le Maire ou son représentant), 3 titulaires et 3 suppléants. Les membres doivent être élus au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Maire propose la liste suivante :

Président : Nicolas DUPERRET

Titulaires : Laurent DUPAIN, Claude GERNIGON, Nicolas GUINAND

Suppléants : Denis BERNAZ, Jean COUTURIER, Denis GENOUD

Il demande si d'autres listes sont candidates. La réponse est négative. Il est ensuite procédé au vote.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de blancs ou nuls : 0

Résultats obtenus par la liste : 14

Les membres élus de la Commission d'appel d'offre sont :

Président : Nicolas DUPERRET

Titulaires : Laurent DUPAIN, Claude GERNIGON, Nicolas GUINAND

Suppléants : Denis BERNAZ, Jean COUTURIER, Denis GENOUD

12/ Listes des membres de la commission communale des impôts directs

M. le Maire explique que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de désigner les nouveaux membres de la Commission communales des impôts directs. Cette commission, présidée par le Maire et composée de 6 titulaires et 6 suppléants, est chargée de se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties de la commune, valeur qui sert de base au calcul des taxes locales. Le Conseil doit proposer une liste de 24 noms au Directeur des services fiscaux qui désignera lui-même les 12 commissaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de proposer au Directeur des services fiscaux la liste suivante :

Propriétaires fonciers :

Hubert DUNAND	Michel MASSON
Claude GERNIGON	Alain BULLAT
Jean COUTURIER	Pierre PORRET
Laurent DUPAIN	Marie-Claude DECHAMBOUX
Jean DUNAND	Jaqueline DUPERRET
Jean MASSON	André DUNAND
Denis GENOUD	Fleur DE NEVE
Gilles PORRET	Richard PETTITT

Propriétaires de bois :

Claude GIROD	Bernard TREMBLET
Jean-Louis MEGEVAND	François VULLIET

Personnes non domiciliées à Présilly :

François LAMBERT	Hélène BLONDIN
Michel GIROD	François GENOUD

13/ désignation du délégué pour le tirage au sort des jurés d'assise

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut désigner une personne qui participera au tirage au sort de la liste des jurés d'assises pour la durée du mandat.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A 13 voix pour,
Et 1 abstention (F. Vulliet),**

DESIGNE M. François VULLIET pour assurer cette mission.

14/ création des commissions communales

M. le Maire explique au Conseil municipal que des commissions communales peuvent être créées afin d'organiser plus efficacement le travail des élus. Il propose de créer les commissions suivantes :

	Président	Membres
Travaux-voirie	Claude GERNIGON	Denis BERNAZ, Henri DECOTIGNIE, Laurent DUPAIN
Urbanisme – PLU	Laurent DUPAIN	Elisabeth BOYMOND, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Nicolas GUINAND, Richard PETTITT, François VULLIET
Cadre de vie - Animations	François VULLIET	Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Henri DECOTIGNIE, Corinne FAVRE, Nicolas GUINAND
Communication	Jean COUTURIER	Corinne FAVRE, François VULLIET
Social – Petite Enfance	Dominique ROULLET	Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Corinne FAVRE,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de créer les commissions telles que présentées ci-dessus.

DIVERS

15/ Actualité intercommunale

- **SIVU Beaupré** : le comité syndical a élu M. Christophe SEIFERT comme président, et M. Denis GENOUD comme vice-président. Par ailleurs, un agent va être recruté pour renforcer l'équipe administrative et assister l'exécutif.
- **Comité de jumelage avec Mössingen** : Mme Caroline DUNKEL représentera la Commune de Présilly dans cette instance.

16/ Questions diverses

- **Installation de défibrillateurs semi-automatiques** : M. le Maire informe que des devis vont être demandés pour l'installation de défibrillateurs au Chef-Lieu et au Petit-Châble.

- **Installation de canisettes** : M. le Maire informe le Conseil que des devis ont été demandés pour la fourniture et l'installation de « canisettes », destinés à permettre aux propriétaires d'animaux domestiques de ramasser proprement les excréments déposés sur les espaces publics.
- **Acquisition d'un mini-tracteur** : il est envisagé de remplacer le gros tracteur communal actuel par un mini-tracteur qui permettra notamment de réaliser un peu de déneigement l'hiver, et de la tonte l'été. Un échange est en cours de discussion avec un particulier.
- **Adhésion à l'association des communes forestières** : M. le Maire propose d'adhérer à l'association des communes forestières. Cette demande est acceptée par le Conseil municipal.
- **Information sur les portes ouvertes du SIDEFAGE** : le syndicat de gestion et de recyclage des déchets organise plusieurs journées de porte ouverte de l'usine d'incinération de Bellegarde. Les dates sont consultables sur le site internet du sidefage ou de la mairie.
- **Tarif des photocopies aux associations** : M. le Maire rappelle au Conseil que les photocopies effectuées en mairie pour les habitants ou les associations sont payantes. Afin de favoriser l'activité des associations, il propose qu'un forfait de 100 copies gratuites par an leur soit appliqué. Au-delà, les copies seront facturées au tarif normal, soit 0,10 € pour du N/B et 0,20 € pour de la couleur.
- **Demande exceptionnelle de location de la salle des fêtes** : M. Le Maire fait part d'une demande de location de la salle des fêtes émanant de l'association des parents d'élèves d'Andilly. En effet, la salle de Charly est actuellement en travaux et ne peut accueillir cette manifestation. Le Conseil municipal accepte exceptionnellement de louer la salle des fêtes à une association extérieure à Présilly, à savoir l'association des parents d'élèves d'Andilly.
- **Information sur le projet Kaufman** : le permis de construire a été refusé. Un projet mieux adapté au bâti environnant devra être présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Nicolas DUPERRET



[Signature]

